

Le dimanche des Rameaux.

Indulgence de dix ans et dix quarantaines :

Les lundi, mardi et mercredi de la Semaine sainte.

Indulgence de trente ans et trente quarantaines :

Le Vendredi Saint ; — le Samedi Saint.

Indulgence de trente ans et trente quarantaines :

Tous les jours de l'Octave de Pâques ;

Le 25 avril, fête de S. Marc Évangéliste ;

Le lundi, le mardi et le mercredi des Rogations.

Indulgence de dix ans et dix quarantaines :

La Vigile de la Pentecôte.

Indulgence de trente ans et trente quarantaines :

Le dimanche de la Pentecôte et tous les jours de la semaine jusqu'au samedi inclusivement.

Indulgences de dix ans et dix quarantaines :

Le mercredi, le vendredi et le samedi des Quatre-Temps de septembre ;

Le 1^{er} et le 2^{ème} dimanche de l'Avent.

Indulgence de quinze ans et quinze quarantaines :

Le 3^{ème} dimanche de l'Avent.

Indulgence de dix ans et dix quarantaines :

Le mercredi, le vendredi et le samedi des Quatre-Temps de décembre ;

Le 4^{ème} dimanche de l'Avent.

Indulgence de quinze ans et quinze quarantaines

La veille de Noël :

Le jour de Noël, à la messe de minuit ;

Le jour de Noël, à la messe de l'aurore.

Indulgence de trente ans et trente quarantaines

Fête de S. Etienne, premier martyr ;

Fête de S. Jean, apôtre ;

Fête des SS. Innocents, martyrs.

CONDITIONS : visite à l'église et prière aux intentions du Souverain Pontife,